

## **RAPPORT DE MISSION DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES A LA 85<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP ET LA 32<sup>ème</sup> SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES ACP-UE DU 22 AU 25 MAI 2007 A BRUXELLES**

La 85<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres ACP et la 32<sup>ème</sup> Session du Conseil des Ministres ACP-CE se sont tenues du 22 au 25 mai 2007 à Bruxelles (Belgique).

La Délégation Djiboutienne était conduite par S. E. Monsieur ALI FARAH ASSOWEH, Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, en sa qualité de Président du Comité ACP de Coopération pour le Financement du Développement (CFD), pour la période allant d'avril 2007 à septembre 2007.

Le Ministre était accompagné de S. E. Monsieur MOHAMED MOUSSA CHEHEM, Ambassadeur auprès de l'Union Européenne, M. SIMON MIBRATHU, Secrétaire Général du Ministère des Finances, M. ALMIS MOHAMED ABDILLAHI, Directeur du Financement Extérieur, M. MOHAMED IDRIS FARAH, Chef de Division des Organisations Multilatérales au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, ainsi que M. SOULEIMAN MOHAMED MOUSSA, Chef de Service P/I des Etudes à la Direction du Financement Extérieur.

**Session du Comité du Financement pour le Développement ACP et ACP-UE**

Le Ministre a présidé la session du Comité du Financement pour le Développement. Cette session portait sur les mécanismes de l'allocation partielle de l'enveloppe de développement à long terme du 9<sup>ème</sup> FED, les contributions bilatérales supplémentaires nécessaires aux objectifs de paix en Afrique ainsi que sur la nécessité de l'affectation de ressources à la Somalie dans le cadre des 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> FED.

- **L'allocation partielle de l'enveloppe de développement à long terme du 9<sup>e</sup> FED**

L'allocation partielle porte essentiellement sur la contribution au Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme pour un montant estimé à **38 millions €** ainsi qu'une enveloppe prudentielle intra-ACP de **15 millions €** pour des besoins nouveaux et inattendus qui ne peuvent être financés par les enveloppes B régionalisées. D'autre part, une partie de cette allocation servira au FLEX, financement qui consiste à assurer un soutien minimal aux pays victimes des effets négatifs de l'instabilité des recettes d'exportation.

- **Les contributions bilatérales supplémentaires nécessaires aux objectifs de paix en Afrique**

Les ressources intra-ACP prévoient une contribution pour la Facilité de la Paix en Afrique jusqu'à l'entrée en vigueur de 10<sup>ème</sup> FED. Etant donné la non disponibilité de ces ressources, notamment pour le soutien de l'Initiative de l'Union Africaine au Soudan (AMIS) dans le cadre des opérations de maintien de la paix au Darfour, les Etats membres de l'UE ont ainsi émis leur volonté d'apporter à la Facilité pour la Paix des contributions bilatérales supplémentaires gérées au niveau de la Commission.

- **L'affectation de ressources à la Somalie dans le cadre des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED**

Par ailleurs, au regard de l'Accord de Cotonou révisé, et à la lumière du réexamen du programme de coopération avec la Somalie, des fonds supplémentaires sont requis au titre du 9<sup>ème</sup> FED pour assurer à la population de la Somalie des conditions de vie décentes, ce jusqu'à l'entrée en vigueur du 10<sup>ème</sup> FED. Sur la base des conclusions du réexamen, un montant supplémentaire du 9<sup>ème</sup> FED est affecté à la

Somalie pour une coopération financière et technique. Il s'agit donc essentiellement du renforcement d'un dispositif humanitaire au profit des populations vulnérables. Pour rappel, le Conseil des Ministres en 2001 a donné son accord pour **149 millions €** au titre du 9<sup>e</sup> FED en faveur de la Somalie. A cette somme, il convient d'ajouter des ressources additionnelles de **36 millions €** provenant de la réallocation du 9<sup>e</sup> FED. Ces ressources sont allouées à la Somalie pour une période transitoire dans l'attente de la mise en œuvre du 10<sup>e</sup> FED. La Fonction d'Ordonnateur national étant confiée à l'Ordonnateur principal du FED.

Les questions portant sur la Programmation Intra-ACP ont été soulevées lors de la session du Comité du Financement de Développement. Cette programmation définit la Coopération intra ACP comme l'ensemble des opérations régionales ; coopération à essence géographique mise en œuvre au niveau supra régional. Les ressources intra-ACP pourraient financer des actions consacrées à des initiatives globales au niveau global ou des actions entreprises par le COMESA ou la région AFOA, notamment. Cette programmation constitue désormais un instrument distinct et à part entière au même titre que le PIN (Programme Indicatif National) et le PIR (Programme Indicatif Régional).

Le Conseil des Ministres ACP-UE lors de sa dernière séance en juin 2006 a fixé le montant de l'enveloppe de la Coopération intra-ACP au titre du 10<sup>e</sup> FED à 2.7 milliards €. Sur la base du Rapport du Comité des mandataires qui fait état de l'absence de base juridique de cette programmation, le Comité de Financement pour le Développement a soumis au Comité Ministériel ACP la proposition de donner au Comité des Mandataires les orientations appropriées lui permettant de continuer les discussions avec la Commission sur la programmation intra-ACP dans le cadre du 10<sup>e</sup> FED.

L'ensemble de ces questions abordées à la session du Comité du Financement pour le Développement et adoptées par la suite au Conseil des Ministres ACP a été soumis à l'approbation du Comité du Financement de Développement ACP-UE coprésidée par le Ministre des Finances, **Monsieur ALI FARAH ASSOWEH**, et son homologue allemand, **Monsieur PEER STEINBRUCK**.

## Session du Conseil des Ministres ACP et ACP-UE

Lors de la Session du Comité ministériel ACP présidé par **Monsieur MOHLABI K. TSEKOA**, Ministre des Affaires Etrangères et des Relations Internationales du Royaume du Lesotho, le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification chargé de la Privatisation, **Monsieur ALI FARAH ASSOWEH**, en sa qualité de Président du Comité Ministériel ACP de Coopération pour le Financement du Développement a procédé à un compte-rendu oral des travaux réalisés lors de la session du Comité du Financement du Développement.

Le Projet d'ordre de jour portait également sur le Rapport du Comité des Ambassadeurs à la 85<sup>ème</sup> Conseil des Ministres ACP. A travers ce Rapport, ont été soulevées les questions sur la situation politique, sociale, humanitaire et culturelle des Etats ACP. Les discussions ont essentiellement porté sur les activités humanitaires au Darfour, le dialogue inter togolais, la situation qui prévaut dans la sous-région notamment en Somalie et l'Ethiopie. Les questions relevant des opérations militaires ont été soulevées et les consultations entre le Fidji et l'UE suite à la prise du pouvoir par les forces armées. Ont également été discutées les élections présidentielles à Madagascar du 03 décembre 2006 remportées par le Président sortant, **M. Marc RAVALOMANANA**, ainsi que la crise opposant le Gouvernement Guinéen et les centrales syndicales, et enfin le processus de paix en Cote d'Ivoire avec les Forces nouvelles.

En outre, le Conseil des Ministres ACP a effectué le point et des échanges de vues sur les négociations du groupe ACP à l'OMC avec le concours de **M. PASCAL LAMY**, Directeur Général de l'OMC. Il a été décidé qu'une réunion ministérielle du G90 soit convoquée en temps opportun dans le but de faire le point des négociations et définir les prochaines étapes pour les membres du Groupe. A cette fin, le Conseil des Ministres ACP charge la Coordinatrice du Groupe ACP à Genève de transmettre cette présente décision aux membres de l'OMC.

Enfin, les travaux ont porté sur les Accords de Partenariat Economique et plus particulièrement sur l'état d'avancement ainsi que sur la revue conjointe des négociations. L'accord de Cotonou prévoit l'instauration progressive d'un nouveau cadre commercial qui sera caractérisé, à terme, par la libre circulation des biens et

des services entre les pays ACP et ceux de l'UE. A cette fin, les pays ACP et l'UE se sont engagés à négocier des Accords de Partenariat Economique (APE) compatibles avec les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) durant la période 2002-2007 de sorte que la zone de libre échange se mette en place graduellement à partir de janvier 2008.

La seconde phase des négociations, pour celles qui porte sur le Groupe de l'Afrique Orientale et Australe (AFOA) dont Djibouti fait partie, a été lancée à l'île Maurice le 7 Février 2004. Ces négociations qui doivent prendre fin au 31 décembre 2007 accusent un retard significatif dans la plupart des régions.

L'Union Européenne propose d'orienter une partie du financement du 10<sup>e</sup> FED au financement des APE pour faire face aux coûts d'ajustement : coûts budgétaires découlant du démantèlement tarifaire, coûts pour l'ajustement des balances des paiements, etc. Les Ministres ACP ont convenu qu'au cas où les APE ne seraient pas conclus dans certaines des six régions, un APE progressif sera mis en œuvre : il s'agira d'un accord sur le commerce des marchandises comportant des dispositions en matière de développement et un programme de travail sur les questions à examiner ultérieurement. Le Conseil des Ministres a décidé en commun d'encourager les régions de négociations ACP à déployer tous les efforts en vue de régler les questions en suspens et de donner mandat aux Ministres ACP du Commerce de se réunir à Cotonou au Bénin dans le courant de second semestre 2007 en vue de faire le point sur l'état d'avancement des négociations.

Lors de cette session du Conseil des Ministres ACP, Il a été également question du projet de définition de la vision du Groupe ACP qui, il faut le rappeler, constitue la plus vaste organisation des pays en voie de développement au monde. La démarche qui consiste à nouer des relations avec d'autres pays et organisations semble difficile car le Groupe est perçu comme une émanation de l'Union Européenne. Le Conseil des Ministres a appelé à ce que le Groupe ACP utilise son importance numérique et sa masse critique pour former des alliances efficaces avec d'autres pays et organisations internationales dans l'optique de promouvoir ses intérêts communs au sein des Nations-Unies et de la Communauté Internationale. Ceci passe par la promotion de la visibilité du Groupe.

Par ailleurs, ont été aussi examinés la situation financière du Secrétariat ACP, le rapport de la 84<sup>ième</sup> session du Conseil des Ministres Khartoum (SOUDAN).

Par la suite, les discussions relatives à l'ordre du jour du Conseil des Ministres ACP et ceux de la session du Comité de Financement pour le Développement ACP-UE ont été soumis pour adoption à la session du Conseil des Ministres ACP-UE sous la coprésidence du Lesotho et de l'Allemagne.